

Pierre GEORGET

Maire de Vitry-en-Artois
Président de la Communauté de Communes Osartis Marquion
Président du Pôle Métropolitain Artois-Douais
Conseiller Départemental



Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais

Préfecture du Pas-de-Calais
Direction de la coordination des politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau des installations classées, de l'utilité publique et de
l'environnement
Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9

Vitry-en-Artois, le 26 Décembre 2018

Objet : avis de la Communauté de Communes Osartis-Marquion sur le projet présenté par la société GOODMAN France pour l'exploitation d'un bâtiment logistique à Brebières.

Monsieur le Préfet,

Par courrier en date du 18 Décembre 2018, reçu en nos services le 21 Décembre, vous sollicitez l'avis de la Communauté de communes Osartis-Marquion sur le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la société GOODMAN France, pour l'exploitation d'un bâtiment logistique à Brebières.

Ce projet revêt une importance capitale pour notre territoire, par la reconversion des friches de Brebières et Corbehem qu'il va initier. En effet, ces deux Communes ont connu un déclin industriel important sur les dernières décennies, qui s'est soldé en 2016 par la fermeture définitive du site Stora Enso, entraînant une catastrophe sociale sans précédent. Cet aspect humain dramatique est accentué par la présence de plus de 114 hectares de friches industrielles, qu'il convient de reconvertir dans les meilleurs délais afin de retrouver emplois, ressources fiscales et dynamique économique. Le projet porté par la société GOODMAN, unanimement reconnue pour son sérieux et la qualité de ses réalisations, s'inscrit tout à fait dans cette dynamique avec la création espérée de plus de deux cents emplois, et la réutilisation de plus de seize hectares de friches.

Outre l'aspect économique et à la lecture des dossiers présentés, nous avons été confortés dans notre sentiment que le projet porte une attention toute particulière à son environnement. Dès la genèse du projet, ses concepteurs étaient conscients de la nécessité de l'adapter à son environnement urbain immédiat, avec la présence d'un habitat restreint mais relativement proche, au Nord et à l'Ouest du site. Le dossier dans son ensemble présente donc de solides mesures compensatoires quant à la minimisation de ses impacts négatifs : création de merlons anti-

bruit, aménagement paysager avec des plantations d'essences locales, respect des différentes réglementations en matière d'infiltration des eaux pluviales et de sécurité des bâtiments,...

Par conséquent, la Communauté de Communes émet un avis très favorable sur ce projet, et espère sa concrétisation dans les délais les plus courts possibles.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de ma très haute considération. *à la meilleure*

Le Président,

